

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le dix du mois de mars, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roger MILAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du conseil municipal : 3 mars 2014

Etaient présents: Roger MILAN, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Colette BOUVRY, André HOURDRY. Jean-Paul GUILLON, Véronique RUFIN Ludovic MORIN, Chartes HUYART, Denise MARQUIS, Patricia VERGNET, Gérard MURAT, Fabienne MARECHAL, Guillaume GARDON, Marie-Louise RINZLER-DENISART.

Absents excusés : - Béatrice NOUVEAU (Pouvoir Roger MILAN)
- Lionel DE VISCH (Pouvoir G. MURAT)
- Georges VAN LANDEGHEM

Secrétaire de séance : D. MARQUIS.

La séance est ouverte à 20H05.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02/12/2013

Pierre CARQUIN rappelle qu'il avait voté « pour » à la question « indemnité du Receveur ». Un rectificatif avait été rajouté au compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté par 16 voix pour et une abstention.

Compte Administratif 2013

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2013 dont les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.271.494,91	1.606.869,32
Section d'investissement	441.710,10	623.479,56

Gérard MURAT aurait souhaité avoir une présentation plus détaillée.

Pierre CARQUIN est étonné du prix de l'abonnement Internet de la salle des Longs Prés.

Sylviane HENNEQUIN pense que le Conseil Municipal aurait pu préparer le Budget Primitif sans le voter.

Monsieur le Maire répond que le Conseil Municipal ne voulant pas voter le Budget Primitif 2014, il n'a pas convoqué la Commission de Finances.

Monsieur le Maire se retire ensuite, et Madame Marie-Louise RINZLER-DENISART préside la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 5 voix contre (S. HENNEQUIN - P. CARQUIN - JP GUILLON - Q. MURAT - Pouvoir G. MURAT) et 3 abstentions (C. BOUVRY - P. VERGNET - F. MARECHAL) approuve le Compte Administratif 2013.

Compte de Gestion 2013

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte de Gestion du Receveur de CHARLY sur MARNE. Il est arrêté de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.271.494,91	1.606.869,32
Section d'investissement	441.710,10	623.479,56

Egal au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Compte de Gestion 2013 est approuvé par 13 voix pour, 2 voix contre (G. MURAT - Pouvoir G. MURAT) et 2 abstentions (P. CARQUIN - JP GUILLON).

Autorisation au Maire de signer la convention USESA : P V.R. Champaille/Champ de Tir
Afin de clôturer le marché « P.V.R, Champaille / Champ de Tir », une convention entre le Syndicat et la Commune doit être signée.

Il s'agit des travaux d'extension de réseau d'eau potable situés dans ces deux rues, pour un montant H.T. de 38.552,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire de signer cette convention.

Concernant le réseau pluvial, Pierre CARQUIN tient à signaler son inquiétude quant au nombre d'avaloirs situés dans les rues de la Champaille et du Champ de Tir : pour deux rues à peu près identiques, 1 avaloir pour la rue de la Champaille et 3 pour la rue du Champ de Tir.

USEDA : Transfert compétences électroniques

Depuis Juin 2011, l'USEDA propose aux Communes qui le souhaitent de lui transférer la compétence L 1425,1 du code général des collectivités territoriales. Les dispositions de cet article prévoient que l'USEDA peut exercer sur le territoire des Communes membres, la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques.

En décembre 2011, le Département a validé le Schéma d'Aménagement Numérique (SDAN).

En collaboration avec le Conseil Général de l'Aisne, l'USEDA sera un acteur majeur du déploiement de la fibre optique dans notre département.

La Commune ne paiera de contribution que si des travaux sont réalisés avec accord du Conseil Municipal.

Plusieurs conseillers s'inquiètent par rapport au monopole des syndicats, et aux décisions locales.

Ludovic MORIN serait pour attendre que le prochain Conseil Municipal décide.

Monsieur le Maire **propose** au Conseil Municipal de reporter cette question à un Conseil ultérieur.

USEDA : Adhésion FRESNOY LE GRAND

Conformément aux dispositions de l'article 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la Ville de FRESNOY LE GRAND.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette adhésion.

Bail WOELLNER

Un courrier émanant de l'entreprise WOELLNER nous informe de leur volonté de résilier le bail qui nous lie, à compter du 30/06/2014.

Sylviane HENNEQUIN demande si une recherche de nouveaux locataires a été entreprise.

Monsieur le Maire répond qu'il a proposé ces locaux à l'USESA, et également voir si les éventuels repreneurs de l'entreprise WOLLNER pourraient être intéressés.

Monsieur le Maire souhaiterait que ces locaux ne soient pas morcelés.

Jean-Paul GUILLON demande de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la résiliation de ce bail au 30 Juin 2014.

Logement communal 1, rue des écoles - Prise en charge fuite d'eau

Les locataires du logement communal 1, rue des écoles, nous ont averti d'un **problème de** fuite du ballon d'eau chaude.

Us n'ont pu déceler ce problème qu'à partir de la réception de la facture d'eau.

L'installation de ce ballon d'eau chaude étant à la charge du propriétaire (c'est-à-dire la Commune), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge une partie de cette facture.

Après quelques discussions, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de prendre en charge 86 m3 d'eau facturée anormalement.

Sinistre du 27/12/2013 : Encaissement de 3 chèques

Suite au vol survenu au 26, Grande Rue, le 27 décembre dernier, l'assurance M-M.A. propose les remboursements suivants :

- un chèque d'un montant de 5.828,00 € pour le **fourgon**
- un chèque d'un montant de 10.612,00 € pour le camion benne
- un chèque d'un montant de 14.517,00 € pour le tracteur tondeuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement de ces chèques.

Affaire Commune de NOGENT-L'ARTAUD / CARQUIN

Un courrier émanant de la Société DAS (protection juridique générale de MMA) nous est parvenu en date du 9 janvier 2014.

Monsieur le Maire en donne lecture.

Sylviane HENNEQUIN s'interroge : Pourquoi revenir sur un vote ?

Le Conseil Municipal demande un vote à bulletin secret.

Question : Délibération autorisant le Maire à représenter la Commune en justice conformément à l'article L2122-21.8⁰ du CGCT, avec le concours d'un avocat.

VOTE:

8 pour

8 contre

1 abstention

Monsieur le Maire considérant que la Commune ne peut rester sans défense devant le Tribunal Administratif, ce dossier sera représenté à un Conseil Municipal ultérieur.

D. I.A.		
AB – N° 353	41 m2	8 impasse du village
AB – N° 354	154 m2	8 impasse du village Droit à la cour cadastrée section AB N° 357 pour 02 a 84 ca
AB – N°277	31 m2	55 Grande Rue
AB – N°278	24 m2	55 Grande Rue
AB – N°279	170 m2	55 Grande Rue
AB – N°276	56 m2	1 rue de l'Arquebuse (voir annexe)
AD – N°126	169 m2	15 Route de Rabais
AB – N°29	ha 6 17 ca	La Pièce du Moulin
AB – N°30	ha 1 17 ca	8 Rue Beaurepaire
AA-N° 141	451 m2	43 bis rue Ernest Vallée

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association « Théâtre de la Mascara ».

L'association souhaiterait une avance sur la subvention 2014, suite à quelques difficultés financières.

Pierre CARQUIN propose de voter une « aide exceptionnelle ».

Après quelques discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une « aide exceptionnelle » d'un montant de 2.000,00 € à l'Association « Théâtre de la Mascara » pour régler les salaires de l'agent

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la Trésorerie de CHARLY-SUR-MARNE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de pouvoir régler des dépenses d'investissement pour 2014 dans la limite de 25% de celles de 2013 en attendant le vote du Budget Primitif 2014, qui aura lieu après les élections municipales de mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de délibérer dans ce sens.

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil Municipal d'un courrier recommandé reçu le 4 mars 2014, de Madame PARICHON Mireille, habitant rue de la Fontaine de Saules.

Des travaux ont été prévus dans cette rue et devaient débiter le 5 mars.

La réception de ce courrier conflictuel a entraîné le Maire à stopper les travaux, afin de demander l'avis du Conseil Municipal.

Lecture du courrier est donnée par Sylviane HENNEQUIN.

Le Conseil Municipal se trouve contrarié de pénaliser les riverains de cette rue, mais se trouve contraint, suite au courrier menaçant de Mme PARICHON, de stopper ces travaux, et de s'en remettre à l'expert d'assurance M.M.A.

Un avenant négatif sera proposé au prochain conseil concernant ce MAPA.

Monsieur le Maire prend la parole afin de faire un discours qui clôturera le mandat

La séance est levée à 22 h 30.

